

---

# Règlement jeu pronostics coupe du monde 2022

## ORGANISATION

La société anonyme EDITA S.A., représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B129294, établie et ayant son siège social à L-4620 DIFFERDANGE, 115A, rue Emile Mark, organise un jeu-concours pronostics qui se déroulera du vendredi 18 novembre au dimanche 18 décembre 2022.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Chaque participant devra créer un compte en renseignant ses nom, prénom et adresse e-mail, ou se connecter avec son compte existant, sur le site <https://www.lesessentiel.lu/fr/pronos>, devra se connecter via son compte existant avant de faire son premier pronostic. Il peut également s'inscrire en renseignant son identifiant et mot de passe d'un compte Google, Apple ou Facebook déjà existant.
- Les joueurs pourront intégrer le concours à n'importe quel moment de la compétition, pendant la phase de poules, pendant les huitièmes de finale, quarts de finale ou demi-finales.
- Les pronostics sont ouverts 1 jour avant le coup d'envoi en semaine et 3 jours pour le week-end
- Pour chaque rencontre, le joueur aura le choix entre la victoire de l'équipe 1, le match nul et la victoire de l'équipe 2. Le concours ne se joue pas sur les scores exacts. À partir des huitièmes de finale, les prolongations ou tirs au but éventuels ne seront pas pris en compte. Le résultat retenu sera celui à la fin des 90 minutes du temps réglementaire et d'éventuels arrêts de jeu.
- Lors des 36 rencontres de la phase de poules, 1 point sera attribué pour la tendance exacte du match. Soit 36 points possibles au total.
- Pour les 8 huitièmes de finale, 3 points seront attribués pour la tendance exacte du match, soit 24 points au total.
- Pour les 4 quarts de finale, 4 points seront attribués pour la tendance exacte du match, soit 16 points au total.
- Pour les 2 demi-finales, 5 points seront attribués par tendance exacte du match, soit 10 points au total.
- 14 points seront ensuite attribués aux joueurs qui trouveront la tendance exacte de la finale.
- Le concours se jouera donc sur 100 points au total. Le joueur ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur. Deux questions subsidiaires (à définir) permettront de départager les joueurs en cas d'égalité au nombre de points.
- Pour être éligible à l'attribution des lots, les joueurs devront remplir l'original du coupon publié dans le quotidien «L'essentiel» dans les éditions des mercredi 23 novembre , jeudi 1,

lundi 5 et lundi 12 décembre 2022 en y indiquant leur identifiant, nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone. Puis ils devront l'envoyer par courrier postal à «L'essentiel», 115a, rue Emile Mark, L-4620 Differdange, jusqu'au mercredi 14 décembre 2022, le cachet de la poste faisant foi. Le jeu-concours étant totalement gratuit, les frais d'envoi seront remboursés sur demande.

- Toute personne n'ayant pas rempli et envoyé le coupon de validation avant le mercredi 21 décembre 2022 ne pourra pas prétendre aux lots attribués aux vainqueurs du concours.
- L'essentiel s'octroie le droit de mettre fin au concours s'il constate un nombre important d'abus dans les conditions d'accès ou toute autre fraude, notamment en matière informatique, ainsi que de disqualifier un candidat qui aurait trouvé un moyen de fraude. Aucun recours ne sera permis.
- Les participants autorisent L'essentiel et L'essentiel radio à communiquer leur pseudo à l'antenne dans le cas où leur score quotidien leur permettrait d'entrer dans le Top 10 des meilleurs pronostiqueurs

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 1er prix : Un véhicule Ioniq 5 core de la marque Hyundai en private lease tout inclus pour une durée de 12 mois et de 25.000km par an - offert par Autopolis
- 2e prix : TV Samsung QE 55 QN90BA TV 55 pouces Neo QLED Smart TV 4K + un home cinéma JBL Bar 5.1 surround - offert par Media Markt
- 3e prix : Un canapé - offert par Conforama

## DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le joueur ayant obtenu le plus de points et ayant validé sa participation comme défini dans le présent règlement sera déclaré vainqueur. Deux questions subsidiaires (à définir) permettront de départager les joueurs en cas d'égalité au nombre de points.

La participation au Jeu gratuit est ouverte à toute personne physique majeure et capable, résidant au sein de la région Sar-Lor-Lux (Grand-Duché du Luxembourg, Lorraine, Saarland, Province du Luxembourg belge), disposant, à la date de début du Jeu, d'un accès internet fixe, d'une adresse électronique personnelle (email) et d'un numéro de téléphone auquel la personne pourra être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu (ci-après le « Participant »).

Sont exclues de toute participation à ce jeu, les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du Jeu, de même que les membres de leur famille (même nom, même adresse postale), y compris les personnes travaillant pour la Société Organisatrice.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile concernant notamment l'identité, l'âge et l'adresse de chaque Participant, en vue de faire respecter les stipulations du présent règlement. A cet égard, toute indication portée dans le coupon de participation, qui serait incomplète, erronée, falsifiée, ne permettrait pas d'identifier un Participant ou ses coordonnées, ou contreviendrait à l'une quelconque des stipulations du présent règlement entraînera l'annulation de sa participation.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

## **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. EDITA S.A. s'engage à ne pas céder à titre gratuit ou onéreux à des tiers les données personnelles de l'utilisateur sans son autorisation préalable.

EDITA S.A. pourra être amené à communiquer des données personnelles de l'utilisateur à ses sous-traitants en charge de l'exécution d'une partie de certaines de ses activités comme la maintenance du site Internet ou le service d'assistance, ce que l'utilisateur accepte expressément.

Conformément à la loi « du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel », le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne, qu'il peut exercer en s'adressant à EDITA S.A.

Aucune contestation ne sera recevable 15 jours après la clôture de ce jeu.

Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite au service Clientèle à l'adresse suivante:

EDITA S.A.

115A, rue Emile Mark

L-4620 DIFFERDANGE

DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude des huissiers de justice TAPPELLA & NILLES, 14-16 rue du Canal à L-4050 ESCH-SUR-ALZETTE, il peut-être consulté sur le site [www.tapella-nilles.lu](http://www.tapella-nilles.lu) et sur [www.lessentiel.lu](http://www.lessentiel.lu).